

*Lugduni*¹ : « A ce propos j'ay souvent pensé que bon seroit havoir à Lion aliquot bonos et doctos præceptores en lettres humeynes ad instituendos juvenes, et qu'il ne vient guyeres à bien que nos enfants, pour prendre les commencements, aillent à Paris. Primo, nullibi possunt filii nostri jucundius morari quam in patria : secundo, quia non possunt honestius contineri quam sub oculis parentum ; tertio, quia nec minore sumptu quam domi vivere possunt. Mais y aurait ung obstacle, c'est que le scolastique de l'église d'icy pretend luy appartenir la domination des escolles et que nul ne peust icy enseigner sinon par sa licence. Pourroit estre que par temps ledit scolastique seroit homme de quelque sçavoir ou discretion ; mais communement c'est quelqu'un qui vix novit rudimenta : pour quoy ne se fault arrester à son choix, et quant bien il sçauroit quelque chose, toutesfois ne luy est pas fort grand interest que nos enfants soyent bien instruits ou non, et pour ce, secundum tempora quae mala sunt, immo secundum homines qui sunt pessimi, et qui plus n'ont aulcune honte, cherche y fere son peculier prouffit, en tirant bonnes sommes de deniers des maistres d'escolle, preferant à ycelle charge les plus offrans et en deschassant ceux qui annuellement ne veuillent fournir à l'appointement, qui est, à mon advis, un lourd abbus et gros mal, cui videretur esse occurendum et medendum : unde, quum plurimum et plurimum intersit civitatis habere doctos et probos præceptores, per quos filii civium bonis litteris et moribus erudiantur, et nullorum magis aut æque intersit quam patrum, me semble que solis parentibus electio præceptorum relinqui deberet, maxime si illos sua pecunia conducere velint. Aultrement n'y fault espérer ordre. Mais c'est le point à satisfere à Messieurs du Chapitre qui sont tant aspres à meyntenir leurs pretendues preeminences. Pour le present non occurrit mihi aultre moyen, sinon que le consulat de la ville présente le precepteur, et Messieurs du Chapitre necessario l'instituent ».

Comme tout cela est frappé au coin du bon sens et de la mûre réflexion, et nous ne croyons pas qu'il y ait dans son œuvre un passage plus suggestif pour nous permettre de juger l'homme.

1. Le texte est cité sans aucune traduction, dans ce jargon mi-latin mi-français qu'emploie continuellement Claude de Bellièvre, dans le *Lugdunum priscum*.